

Conditions générales de société de financement

Tarifcation applicable aux nouveaux contrats de crédit

Conditions applicables aux Particuliers au 1 septembre 2020

Informations Produits	Taux SOCALFI	Seuils de l'usure au 3ème trimestre 2020
CREDIT ACCESSOIRE A UNE VENTE (1)		
AUTO / MOTO		
Crédit inférieur ou égal à 357.995 CFP	TAEG maximum = 21,16%	21,16%
357.995 CFP < Montant Crédit ≤ 715.990 CFP	TAEG maximum = 10,52%	10,52%
Montant Crédit supérieur à 715.990 CFP	TAEG maximum = 5,55%	5,55%
FINANCEMENT DE BIENS D'EQUIPEMENT FAMILIAUX		
Crédit inférieur ou égal à 357.995 CFP	TAEG maximum = 21,16%	21,16%
357.995 CFP < Montant Crédit ≤ 715.990 CFP	TAEG maximum = 10,52%	10,52%
Montant Crédit supérieur à 715.990 CFP	TAEG maximum = 5,55%	5,55%
CREDIT A LA CONSOMMATION		
PRETS PERSONNELS		
Prêt inférieur ou égal à 357.995 CFP	TAEG maximum = 21,16%	21,16%
357.995 CFP < Montant Prêt ≤ 715.990 CFP	TAEG maximum = 10,52%	10,52%
Montant Prêt supérieur à 715.990 CFP	TAEG maximum = 5,55%	5,55%

Les prêts équipement de la maison & Piscine sont plafonnés à un montant d'achat de 2.545.000 FCFP

Conditions des crédits accessoires à une vente applicables aux Personnes Morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale

TEG maximum = 2,80%

2,80%

(1) Crédits distribués par Socalfi exclusivement par l'intermédiaire de ses partenaires

TAEG : Taux Annuel Effectif Global - TEG : Taux Effectif Global

Frais Initiaux applicables aux nouveaux crédits au 1 septembre 2020

Frais de dossier concernant les crédits aux Particuliers : (avec TGC et inclus dans le TAEG)

Auto-Moto-Bateau Vente à crédit hors défiscalisation : 0,5% à 1,5% du montant financé avec un minimum de 15.000 FCFP

Automobile en Location avec Option d'Achat : 18.000 FCFP

Autres crédits aux Particuliers : 2% du montant financé

L'application des conditions d'octroi du crédit proposé par la société Socalfi (notamment en termes de taux d'intérêt et de durée d'emprunt), et l'octroi de ce crédit lui-même, ne sont pas subordonnés à l'achat concomitant d'un produit ou service quelconque auprès de la Société Générale Calédonienne de Banque (SGCB).

POUR D'AUTRES INFORMATIONS, NOUS CONSULTER.

SOCALFI

Société par Actions Simplifiée au capital de 262 530 000 FCFP · 650 721 RCS Nouméa · Agréé en qualité de société de financement ·

Siège social : Centre Commercial La Belle Vie - 224 rue J. Iéakawé Pk6, BP 30500, 98895 Nouméa Belle Vie cedex ·

BCI victoire : 17499 00010 17769002016 28 · Au titre du Courtage d'Assurances : Garantie Financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle

conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des Assurances.

Intermédiaire en Assurance sous le N° NC170047 (www.rias.nc)



Conditions générales de société de financement

Tarification applicable aux nouveaux contrats de crédit

Conditions applicables aux Professionnels au 1 septembre 2020

Informations Produits

Taux SOCALFI

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

CREDIT BAIL

Crédit Bail

LOCATION

Location Longue Durée (LLD)

Location financière

Conditions déterminées à l'issue de l'étude du dossier

Frais Initiaux applicables aux nouveaux crédits au 1 septembre 2020

Frais de dossier

Vente à crédit de Défiscalisation: 18.000 FCFP

Automobile Crédit-bail, Location Longue Durée, Vente à crédit : 19.000 FCFP

Autres biens : 1% de l'investissement avec un minimum de 20.000 FCFP et un maximum de 200.000 FCFP

Transferts de dossiers en défiscalisation dans le cadre d'un changement de forme juridique : Auto ≤ 3,5 T : 35.000 FCFP
Auto > 3,5 T ou véhicule industriel : 50.000 FCFP

Coût des garanties :

Gage : 7.000 FCFP TGC incluse

Nantissen Montant du financement ≤ 4.900.000 FCFP : 25.000 FCFP

Montant du financement > 4.900.000 FCFP : 30.000 FCFP

Hypothèque maritime : selon tarif douanier en vigueur

Frais de Gestion, applicables aux financements consentis à des Professionnels, en vigueur au 1 septembre 2020

Photocopie d'un élément du dossier de financement : 5000 FCFP

Duplicata, en crédit-bail, du tableau des loyers et valeurs d'interruption : 3500 FCFP

Edition décompte (attestation montant restant dû) d'un crédit accessoire à une vente : 3500 FCFP

L'application des conditions d'octroi du crédit proposé par la société Socalfi (notamment en termes de taux d'intérêt et de durée d'emprunt), et l'octroi de ce crédit lui-même, ne sont pas subordonnés à l'achat concomitant d'un produit ou service quelconque auprès de la Société Générale Calédonienne de Banque (SGCB).

POUR D'AUTRES INFORMATIONS, NOUS CONSULTER.

SOCALFI

Société par Actions Simplifiée au capital de 262 530 000 FCFP · 650 721 RCS Nouméa · Agréé en qualité de société de financement ·

Siège social : Centre Commercial La Belle Vie - 224 rue J. Iéakawé Pk6, BP 30500, 98895 Nouméa Belle Vie cedex ·

BCI victoire : 17499 00010 17769002016 28 · Au titre du Courtage d'Assurances : Garantie Financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle

conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des Assurances.

Intermédiaire en Assurance sous le N° NC170047 (www.rias.nc)

